

social (M. MacEachen) s'il était possible de déférer la mesure à un comité pour étude. Voici la réponse du ministre:

Le gouvernement n'a pas l'intention de déférer le projet de loi sur l'assurance frais médicaux à un comité pour examen. Le texte en est très court et ne requiert pas d'explications. J'estime qu'il peut être étudié comme il se doit en comité plénier.

C'est là une déclaration intéressante. Il semble presque que ce projet de loi ne soit qu'un des travaux courants de la Chambre qu'un projet de loi court qui ne requiert pas une étude approfondie; une fois présenté, il serait examiné sans trop de difficulté. Je signalerais à la Chambre la description du projet de loi:

Loi autorisant le Canada à contribuer aux frais des services assurés de soins médicaux encourus par les provinces en conformité de régimes provinciaux d'assurance de soins médicaux.

A mon avis, peu d'entre nous s'opposent au principe selon lequel le gouvernement fédéral devrait aider les provinces qui sont disposées à adopter leur propre programme d'assurance frais médicaux. Toutefois, un article du projet de loi stipule que le programme doit être universel. Il n'était pas sans intérêt de remarquer que le ministre, en présentant le projet de résolution précédant le bill, s'est ingénié à nous persuader que le caractère universel du programme ne voulait pas dire qu'il était obligatoire et que tous les Canadiens n'auraient pas à y participer. Je soutiens que, si le ministre jugeait bon, d'en supprimer ce caractère obligatoire, qui porterait atteinte à la liberté des provinces, des personnes et des médecins, je ne doute guère que la Chambre pourrait parvenir à s'entendre sur la question de l'assurance frais médicaux.

A mon avis, nul ici ne s'oppose à ce qu'une formule quelconque d'assurance médicale soit offerte à tous les Canadiens. Pour l'heure, les provinces en ont déjà. Il existe des régimes privés auxquels la population peut participer. Il y a des régimes coopératifs et toutes sortes de programmes qui permettent à la population de recevoir des soins médicaux. Le député de Bow-River (M. Woolliams) l'a signalé, nombre d'organismes canadiens, de syndicats, de fabricants, d'enseignants, de médecins, et de petits hommes d'affaires jouissent de la protection de l'assurance frais médicaux. Je suis fier de ce que les programmes des services médicaux coopératifs soient en vigueur dans les deux comtés que je représente. Je veux parler du programme de l'Association médicale coopérative du comté de Wellington et de celui des services médicaux coopératifs du comté de Huron. Ces deux organisations ont fait énormément pour fournir des soins médicaux utiles et à peu de frais à toute la population de la région qui veut bien y avoir

recours. Moi aussi, je m'intéresse aux gens dont toutes les ressources financières peuvent être englouties au cours de graves maladies. Ma province a un régime de soins médicaux qui élimine dans une grande mesure les risques de ce genre.

Il est fort intéressant d'entendre les gens, notamment les députés, dire que la population réclame à grands cris une mesure de ce genre. J'ai en main les résultats d'un sondage paru dans un journal intitulé *L'homme d'affaires indépendant*. Propriétaire d'une petite entreprise, je reçois ce journal, et je m'y intéresse peut-être plus que d'autres. Cependant, les résultats du sondage fait sur le programme d'assurance frais médicaux m'ont vivement intéressé. Il y a 100,000 propriétaires de petites entreprises en Ontario qui lisent ce journal. Je n'en connais pas le tirage national, mais il compte 100,000 lecteurs dans ma province. En réponse à la question: «Êtes-vous en faveur du programme d'assurance frais médicaux?», 27 p. 100 des gens ont dit s'intéresser au programme. Cependant, 68 p. 100 des gens ont dit ne pas s'y intéresser et 5 p. 100 seulement ne se sont pas prononcés.

Il est donc difficile de croire que des foules de gens viennent réclamer à grands cris aux portes du Parlement que les députés présentent cette mesure législative qui allégera leurs responsabilités financières en ce qui a trait aux soins médicaux. Il semble que cest faux. Au cours des vacances, lorsque j'ai parlé du programme avec mes commettants, un grand nombre d'entre eux disaient: «A mon avis, il est temps que le gouvernement cesse de s'ingérer dans nos affaires et qu'il nous laisse nous en occuper nous-mêmes. Nous sommes fatigués de ces épées de Damoclès que l'on tient suspendues sur nos têtes en disant que nous devons participer au programme de pensions, au programme d'assurance frais médicaux et ainsi de suite.» Cette opinion tend à se répandre aujourd'hui au Canada. Les gens en ont assez de ces programmes de sécurité sociale. Ils commencent à se rendre compte qu'on n'a rien pour rien, que l'argent destiné à ces programmes ne pousse pas dans les arbres et que quelqu'un doit en faire les frais.

Si plus de citoyens s'en étaient aperçus ils ne manqueraient pas de demander au gouvernement libéral de réexaminer cette mesure législative pour vérifier si elle intéresse réellement tant de citoyens.

• (4.50 p.m.)

A cet égard, il est intéressant de lire ce qu'un éminent sénateur très bien connu, retraité depuis quelques mois, a dit sur la